



## Arrêt et restitution des affaires de travail

-----  
Par Laurence14

Bonjour, Étant en arrêt depuis février.

Mon employeur me demande à ce jour de lui restituer mes blouses ( de vendeuse en boulangerie) alors que je suis toujours salariée dans l'entreprise

Comment dois je prendre leur demande ?

Dois je leur remettre ?

Merci pour vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a pas à interpréter cette demande, l'employeur a besoin d'équiper votre remplacement ? ou encore modifie son logo ? mais peu importe.

Vous lui répondez que vous tenez ces blouses à sa disposition.

Elles appartiennent à l'employeur et il peut venir les récupérer (ou payer l'acheminement du colis).

Lors de votre reprise, vous demanderez à nouveau les outils de travail appropriés.